

## Affaires Culturelles - Réaffectation de subventions

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser et de réaffecter en dépenses les subventions suivantes :

\* 5 000 F du Ministère de la Culture au bénéfice des bibliothèques municipales pour le soutien à l'exposition «les Machinations» présentée dans le cadre de la Médiathèque Pierre Bayle.

Cette somme est à encaisser en recettes au chapitre 903.63 article 1051.32 code service 41101 et en dépenses au même chapitre, article 2141 CP 32 code service 41101 - Achat d'ouvrages.

\* 45 000 F de la Région de Franche-Comté et 126 055 F du Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées, au bénéfice du Musée Classé - département Histoire au Palais Granvelle pour l'acquisition d'un lot de montres révolutionnaires.

Ces sommes sont à encaisser en recettes au chapitre 903.61 article 1052.86021 pour 45 000 F, article 1051.86021 pour 126 055 F code service 31000 et à réaffecter globalement au même chapitre article 232 CP 86021 code service 31000 - Palais Granvelle Musée du Temps.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.